

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2024

n° 050-24 C

**Objet : RS - Modification du dispositif financier d'accompagnement du volet habitat du PLUi HD
Abrogation des délibérations n° 188-19 C, 052-21 C, 080-22 C, 151-22 C et 008-24 C**

• date de convocation le 22 mars 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Marine Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Michel Camoz à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Gaëtan Pauchet à Sara Rotelli - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laila Karoui - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2024

délibération n° 050-24 C

objet **RS - Modification du dispositif financier d'accompagnement du volet habitat du PLUi HD
Abrogation des délibérations n° 188-19 C, 052-21 C, 080-22 C, 151-22 C et 008-24 C**

Thierry Repentin, président, rappelle que suite à l'approbation du PLUi HD, Grand Chambéry a maintenu, par délibération du 18 décembre 2019, le dispositif financier permettant d'accompagner la politique habitat inscrite au sein du Programme local de l'habitat pour qu'il s'applique dans le cadre du volet habitat du PLUi HD. Quelques modifications ont depuis été apportées.

Après quatre années de mise en œuvre du PLUi HD, il est proposé d'ajuster les modalités d'aides (définies par les délibérations successives n° 188-19 C, 052-21 C, 080-22 C, 151-22 C et 008-24 C) dans l'objectif :

- d'intégrer les arbitrages sur la trajectoire de l'agglomération en matière d'investissement pour la période 2023/2026,
- de réaffirmer les priorités de l'agglomération en corrélation avec le bilan à trois ans du volet habitat du PLUi HD et du PCAET,
- de consolider le partenariat avec les bailleurs sociaux pour 2024/2026 dans un contexte de crise du logement au sein d'une nouvelle contractualisation pluriannuelle d'objectifs :
 - o réaffirmer les priorités en matière d'habitat : principe d'une programmation principale correspondant aux priorités d'intervention du PLUi HD,
 - o intégrer le principe d'un financement complémentaire possible en fonction des disponibilités budgétaires sur des opérations innovantes ou aux montages complexes,
- de tenir compte de l'inflation des prix de l'immobilier sur le territoire,
- de mieux intégrer les enjeux de décarbonation et les orientations du PCAET (adaptation au changement climatique) en lien avec le bilan à mi-parcours du PCAET,
- de procéder à des ajustements techniques du dispositif d'aides.

Aussi, les modifications sont les suivantes :

- passage au montant forfaitaire de subvention pour l'offre nouvelle de logements sociaux et l'accession sociale, pour une meilleure cohérence avec les aides de l'Etat. Le forfait est établi sur la base des montants moyens alloués pour les opérations antérieures,
- simplification du recours à l'aide pour la création de logements sociaux pour les communes,
- création d'une aide pour l'utilisation de matériaux biosourcés dans le cadre de la rénovation énergétique des logements privés.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la délibération n° 188-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 ajustant le dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat 2014/2019,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 15 février 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** les délibérations n° 188-19 C, 052-21 C, 080-22 C, 151-22 C et 008-24 C,

Article 2 : **approuve** la modification du dispositif financier de Grand Chambéry selon les modalités décrites ci-dessus, et intégrées en annexe,

Article 3 : dit que ces dispositions s'appliqueront pour tout dossier déposé à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire. Pour les dossiers déposés avant cette date, les modalités antérieures s'appliqueront,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **050-24 C**

Objet de l'acte : RS - Modification du dispositif financier d'accompagnement du volet habitat du PLUi HD

Abrogation des délibérations n° 188-19 C, 052-21 C, 080-22 C, 151-22 C et 008-24 C

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement

Date de l'acte : 28 mars 2024

Annexe(s) :
Modification du dispositif financier d'accompagnement du volet habitat du PLUi HD

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240328-lmc1H31279H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31279H1

Date de transmission en Préfecture : 04 avril 2024

Date de réception en Préfecture : 04 avril 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 05 avril 2024